

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5518

objet :	Prestations de carrosserie sur véhicules légers et utilitaires de moins de 3,5 tonnes de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de carrosserie sur véhicules légers et utilitaires de moins de 3,5 tonnes de la Communauté urbaine. Les lieux d'exécution du marché sont les suivants :

- direction de l'eau : ESX-atelier - 215, rue Marcel Mérieux à Lyon 7°
- direction de la logistique et des bâtiments : unité VL - 19, rue Clément Marot à Lyon 7°
- montant estimatif global : au minimum 400 000 € HT.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché serait un marché multi-attributaires qui ferait l'objet de quatre marchés à bons de commande sans montants minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux ans reconductible une fois deux ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux prestations de carrosserie sur véhicules légers et utilitaires de moins de 3,5 tonnes.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget fonctionnement de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - lignes budgétaires 026 331, 025 709 et 026 454 - centre de gestion 575 100.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,